

- Le montant appelé correspond aux Cotisations et Droits du G.C.A.R.. Il couvre la période du 01/09/2010 au 31/08/2011 et doit être réglé le :

**31 Décembre 2010 au plus tard**

- L'état récapitulatif correspond à l'effectif de votre Chapitre arrêté au 31 Août 2010, c'est à dire en référence de l'année maçonnique allant du 1er Septembre 2009 au 31 Août 2010.

- Le montant des cotisations a été accepté lors de l'assemblée du 25 mars 2010 du Grand Chapitre de l'Arche Royale pour la France.

- Le tarif a été circularisé auprès des T.E.C. 1er Grand Principaux Provinciaux.

- **Le titre de paiement doit être accompagné de l'état nominatif (double jaune) mise à jour, et de l'Appel de Fonds Annuel .**

- Le double bleu est gardé par le Chapitre à titre d'archives et de registre des membres du Chapitre.

- Le titre de paiement doit être libellé à l'ordre de GLNF- GCAR et adressé à votre Province.

- A réception de votre paiement, sera adressé une vignette justificative de paiement.

- Elle sera remise à chaque compagnon membre <<C>> qui la collera au verso de sa carte.

GLNF - GCAR  
12 rue Christine de Pisan  
75017 PARIS

G.C.A.R le : 04/11/2010

*Exercice 2010 / 2011*

**FAUX ET USAGE DE FAUX**